

Travail de nuit : positions du CSE

Le CSE demande que le travail de nuit soit strictement limité aux situations qui n'offrent aucune possibilité d'intervention de jour.

Le CSE demande de limiter les interventions de nuit pour un même salarié afin de diminuer les risques associés à la répétition des horaires de nuit. Une vigilance particulière sur la fatigue occasionnée par le travail de nuit s'impose.

Le CSE demande la garantie du volontariat. La Direction se targue que chaque opération de nuit attire de nombreux volontaires, mais dans les faits, ce phénomène s'explique avant tout par le faible niveau de rémunération.

Le CSE demande l'augmentation de la prime et l'octroi de repos compensateurs supplémentaires.

Inflation : demande du CSE d'accorder un jour de télétravail supplémentaire par semaine

La Direction affirme que le télétravail limité à une seule journée par semaine est un principe général intangible, seulement aménageable au cas par cas pour des situations bien spécifiques.

Le CSE conteste le refus dogmatique de la Direction d'octroyer un jour supplémentaire de télétravail par semaine, même à titre temporaire. Il s'agit pourtant d'une mesure de bon sens, qui n'entraîne aucun surcoût pour l'entreprise. Dans les faits, un jour de télétravail de plus par semaine peut représenter une économie de 40 à 60 euros sur le carburant par mois.

Jours de fractionnement

La semaine de congés entre Noël et le jour de l'an étant imposée, elle donne droit à des jours de fractionnement, à condition que les jours de congés aient été pris sur le solde de congés restants et non des RTT.

Le CSE demande la régularisation des salariés ayant posé, les années précédentes, des RTT entre Noël et le jour de l'an et qui se retrouvent lésés, car ils ne connaissaient pas cette règle.

La Direction propose d'ouvrir des négociations pour permettre aux cadres de bénéficier de jours de fractionnement et aux ETAM de choisir entre la prime et les jours de fractionnement.

Le CSE s'insurge du refus répété de la Direction de donner aux salariés de la DEX un accès illimité aux sites Internet du CSE et des OS. **Le CSE** dénonce cette inégalité de traitement que la Direction justifie par un discours infantilisant envers les salariés de la DEX.

Positions du CSE

Absentéisme

Le CSE considère que le taux d'absentéisme, plus élevé chez les cadres de moins de 35 ans que chez leurs aînés, appelle à une analyse par la Direction du sentiment de mal-être au travail au sein de cette population.

Le CSE constate l'augmentation des sanctions disciplinaires et déplore la recrudescence de comportements managériaux déviants.